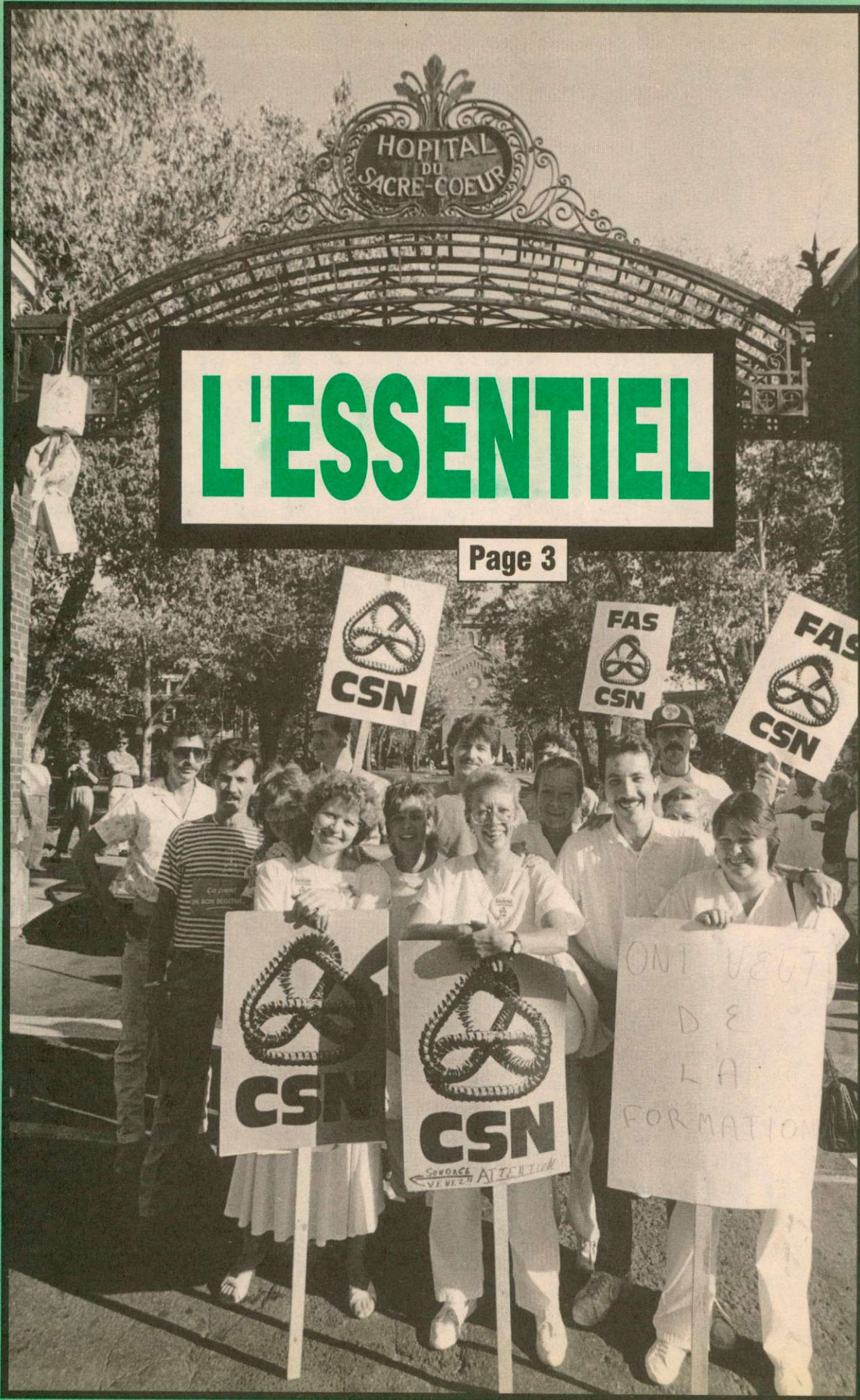




L'ESSENTIEL

Page 3



Les gants blancs du beau monde

Le billet de Michel Rioux
page 23

Loi 160 :



GARNGRE

Coordination

Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction

Louis Blackburn
Michel Crête
Guy Ferland
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Collaborations

Jacques Guay
Clément Trudel

Photographes

Alain Chagnon
Guy Ouellet
Hélène Rochon

Conception graphique

Jean Gladu

Montage informatique

Cintia Ferraro
Jean Gladu
Louis-Serge Houle
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Métropole Litho

Distribution

L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

Courrier de 2e classe
«Autorisation en cours»

Avis de changement d'adresse:

CSN adressage
1601 de Lorimier
Montréal H2K 4M5

RÉDACTION

514-598-2159

DISTRIBUTION

514-598-2233

Message du secteur privé

À deux reprises, la semaine dernière, l'exécutif de la CSN a rencontré les dirigeants des fédérations du privé et du secteur construction pour faire le point avec eux sur la situation dans le secteur public. Ceux-ci ont tenu à exprimer leur solidarité avec les travailleuses et travailleurs en lutte et à faire connaître leurs inquiétudes face à l'état des négociations avec le gouvernement.

«**Les politiques de privatisation, de déréglementation et de désengagement de l'État ont rendu prévisible la détérioration des services de santé au Québec. L'action du gouvernement, au lieu d'arrêter cette dégénérescence a, au contraire, rendu inévitable l'affrontement que nous constatons aujourd'hui, pour aussi regrettable et préoccupant qu'il soit, puisqu'il met en péril notamment les soins de santé à la population.**

Cette détérioration de la situation a été sans relâche dénoncée par le mouvement syndical et même par des commissions gouvernementales, sans que le gouvernement Bourassa ne daigne agir.

C'est à titre de syndicalistes que nous vous faisons connaître notre solidarité, mais c'est aussi comme citoyennes et citoyens que nous appuyons vos revendications et que nous partageons les enjeux de votre négociation.

Les services de santé et d'éducation ont connu plus que leur part de coupures et de reculs ces dernières années alors que ces services sont le fruit d'un choix de société que nous avons tous contribué à mettre sur pied. La détérioration de ces services inquiète de plus en plus nos membres; c'est pourquoi nous appuyons vos revendications dont plusieurs auraient un impact positif sur la qualité de ces services auxquels nous avons droit.

Nous partageons aussi votre volonté de faire reconnaître la valeur économique de votre travail par vos demandes salariales et par celles de l'équité salariale pour les femmes.

Nous vous exprimons enfin notre solidarité à vos luttes actuelles puisque l'attitude gouvernementale de fermeture et de refus de négocier de bonne foi ainsi que de provocation nie un droit fondamental des travailleuses et des travailleurs. Une telle attitude du gouvernement ne peut qu'être source d'instabilité sociale et constituer un prétexte pour plusieurs de nos employeurs qui seront tentés de l'imiter.

Les membres du secteur privé affiliés à la CSN profitent de ce moment pour vous transmettre un message de solidarité et pour demander à monsieur Bourassa de négocier au lieu d'utiliser l'arsenal législatif et judiciaire».

L'ESSENTIEL

Au moment d'aller sous presse, samedi soir, le 16 septembre, les quatre fédérations du secteur public affiliées à la CSN s'apprêtaient à réunir leurs instances larges. Le blocage était complet aux tables de négociation; la mobilisation demeurait à un niveau maximal. Les instances fédératives devaient donc évaluer les moyens de relancer la négociation.

par Michel Rioux

Une grave erreur

Le gouvernement Bourassa a commis une grave erreur d'évaluation en transgressant une règle élémentaire et capitale en négociation: reconnaître et respecter les organisations représentatives. Dans le secteur public, la CSN est la principale organisation, par le nombre et par l'éventail des secteurs représentés.

Devant le Conseil confédéral de la CSN réuni à Montréal le 14 septembre, Gerald Larose s'est interrogé. «À moins qu'en refusant de négocier, en développant l'affrontement, le gouvernement n'ait voulu s'en prendre directement à la CSN, au syndicalisme social de la CSN, au syndicalisme de solidarité de la CSN. Si c'est ce projet, nous allons tout faire pour défendre nos orientations, notre intégrité, notre capacité d'intervention, notre patrimoine syndical, dont la caracté-



Jacques Guénette, Monique Simard et Catherine Loumède en conférence de presse le 12 septembre pour annoncer le débrayage.



Que s'est-il passé pour que 300 000 personnes se retrouvent en grève dans les services publics, à peu près en même temps? Se peut-il, ajoutait le président de la CSN Gerald Larose, que tant de gens, en provenance d'autant d'organisations diverses, aient tous tort en même temps? Que s'est-il passé pour que des gens, qui sont à la fois des travailleuses et des travailleurs, des contribuables, et aussi des utilisateurs des services publics, aient ainsi pris la décision de faire grève?

«Il s'est passé que l'intolérable a été atteint dans les services publics».

S'il y a un enjeu majeur, c'est bien celui de restaurer le droit à la négociation véritable, fondement de rapports civilisés dans les relations de travail. Dans la présente ronde de négociation, toute la stratégie gouvernementale a consisté à laisser les choses se détériorer avant d'avancer des propositions. La dernière proposition salariale du Conseil du Trésor remonte à 17 mois, quand l'offre de 4 pour cent a été présentée comme une chose à prendre ou à laisser.

téristique est que ce mouvement n'appartient à personne d'autre qu'à ses membres».

L'arrogance

Le 7 septembre, dans une lettre adressée au premier ministre Bourassa, Gerald Larose l'avait mis en garde face au danger de répéter l'erreur du gouvernement du Parti québécois qui, en 1982, «avait choisi l'arrogance et le mépris pour écraser et démotiver des milliers d'hommes et de femmes au service du public.

«Vous me permettez de vous



rappeler que, même si cela ne s'était pas fait sans difficultés, nous avons réussi à conclure avec votre gouvernement, lors de la ronde précédente, des conventions collectives jugées satisfaisantes par l'ensemble de nos membres. Ce fut un rétablissement majeur en ce qui a trait à la place et au sens qui doivent être celles de parties à la recherche de solutions concrètes pour les besoins réels ressentis par des milliers de personnes. Il serait dramatique de gaspiller cet acquis», rappelait-il.

Cet appel, visiblement, n'a pas été entendu.

Inévitablement: un règlement

Mais il faudra trouver un jour un règlement. Le plus tôt sera le mieux pour la population, pour les travailleuses et les travailleurs et pour ceux et celles qui ont la responsabilité des institutions.



Aucun prétexte ne devrait être invoqué pour justifier un refus de négocier. Interpellant directement le premier ministre, Gerald Larose affirmait de nouveau, avec force, que «seule la négociation peut produire les résultats attendus. La loi 160 rend encore plus difficile la conclusion des règlements, le rétablissement de la paix industrielle et, aussi, la restauration d'un climat de travail stimulant.»

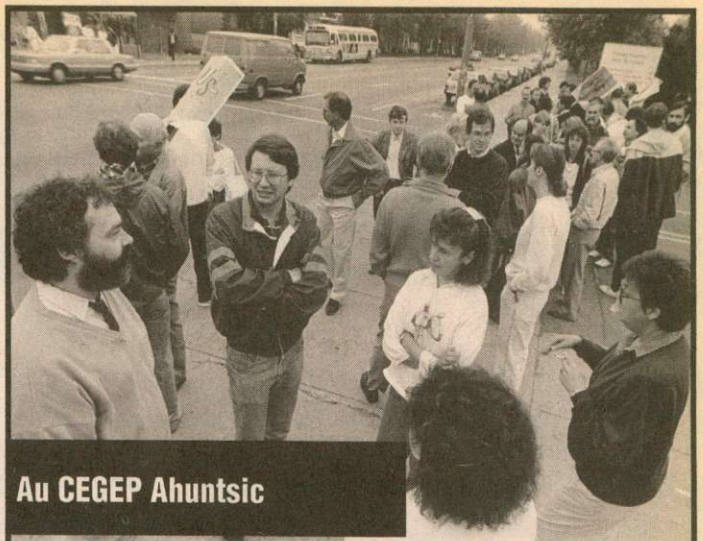
La croissance n'a pas servi à mettre à l'ouvrage des dizaines de milliers de jeunes. Elle n'a pas servi à freiner la dégradation des services publics. Elle a été utilisée, au contraire, pour soutenir des politiques de compression et de restriction durement ressenties et vécues, dans le quotidien, par les travailleuses et les travailleurs du secteur public.



À la résidence Jean-de-Lalande



À l'hôpital Saint-Sacrement de Québec



Au CEGEP Ahuntsic



Au CEGEP Maisonneuve



Des employés de soutien du CEGEP André-Laurendeau



Au CLSC de la Basse-ville de Québec



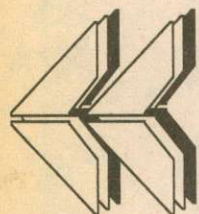
Les concierges de la CÉCM

L'autre bilan

« S'il s'en trouvait chez nos membres pour envisager de voter pour le Parti libéral, les événements actuels devraient les décourager, à mon avis, de poser pareil geste », a déclaré à NOUVELLES CSN le président de la centrale Gérard Larose. Dans son bilan des quatre années de gestion du Parti libéral, la CSN est sévère. Le recul des lois du travail qui a résulté de la décision de la Cour suprême portant sur l'article 45 n'a pas été réparé. Au plan économique, les chiffres du chômage sont accablants et les écarts entre riches et pauvres se creusent toujours davantage. Les politiques environnementales n'ont pas dépassé le stade des bonnes intentions de M. Lincoln, selon le propre aveu de Madame Lise Bacon. On attend toujours une véritable politique familiale et au plan linguistique, les Québécoises et les Québécois ne cachent pas leur inquiétude et leur manque de confiance à l'endroit du gouvernement Bourassa.

L'économie

L'abdication de l'État



Il est étonnant que le premier ministre fasse du bilan de son gouvernement au

chapitre de l'économie son principal cheval de bataille de la campagne électorale, lorsqu'on voit que si peu de Québécoises et de Québécois ont bénéficié de cette prospérité. La perte du pouvoir d'achat déjà subie par la plupart des salarié-e-s depuis la fin des années 1970 s'est poursuivie depuis 1985, malgré la reprise économique générale. Bien que les syndiqué-e-s s'en soient tirés un peu mieux que la moyenne, les augmentations de salaires ont été inférieures au coût de la vie, tant pour les syndiqué-e-s que pour l'ensemble des salarié-e-s.»

C'est ainsi que le président Gérard Larose s'est exprimé, à l'ouverture du Conseil confédéral le 14 septembre, dans

sa présentation du bilan que fait la CSN de l'administration Bourassa ces dernières années.

«De plus en plus, a-t-il rappelé, les écarts s'accroissent entre travailleurs et détenteurs de capitaux, entre riches et pauvres, de sorte que le Québec ressemble de plus en plus à l'image de double société décrite par le Conseil des affaires so-

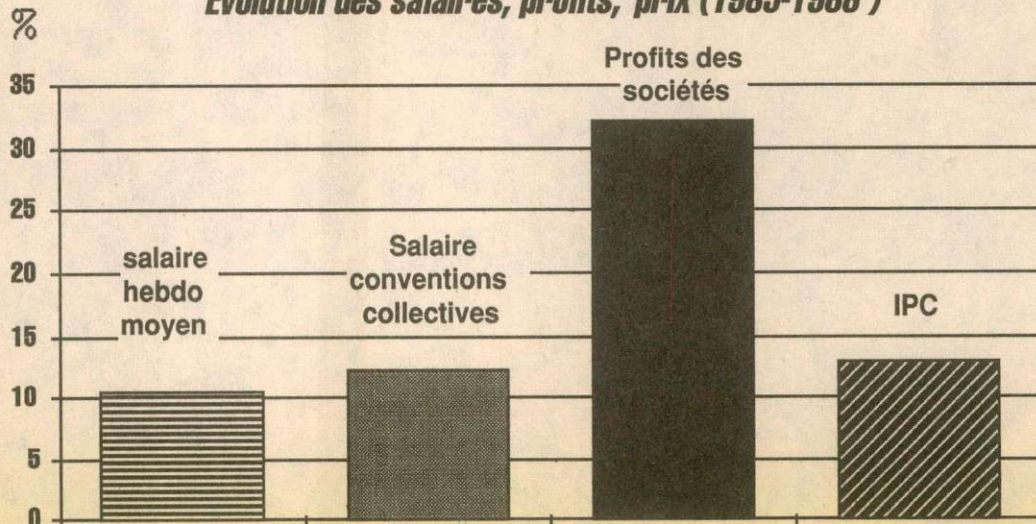
ciales dans son rapport intitulé **Deux Québec dans un** (voir «Nouveaux riches, nouveaux pauvres» dans le numéro 288 de *Nouvelles CSN*). Cette évolution résulte du type de développement favorisé par les gouvernements, mais il résulte également de l'abdication de l'État à protéger les éléments moins favorisés de la popula-

tion québécoise.»

Le chômage

La performance économique du régime Bourassa n'a rien d'exceptionnel, selon le bilan CSN. De 1983 à 1985 (avant l'arrivée au pouvoir des libéraux), l'économie québécoise a créé 76 000 emplois par année. De 1985 à 1988, la croissance moyenne a

Évolution des salaires, profits, prix (1985-1988)



Sources: Statistique Canada et Travail Canada

été de 78 000 par année. Ce n'est qu'en 1988 que le Québec a enfin retrouvé le niveau d'emploi d'avant la crise: en janvier 1988, le chômage est enfin passé en bas du seuil de 9,4% atteint en avril 1981, à la veille de la récession de 1981-83.

Avec la remontée des taux d'intérêt qu'on connaît depuis le début de 1989, tout indique un essoufflement de la reprise. Le premier ministre a lui-même admis que l'objectif de 80 000 emplois serait «difficile à atteindre» en 1989. Conséquemment, il n'y a plus de progrès substantiel additionnel dans la diminution du chômage: le taux de chômage de juin 1989 (9,3%) est le même qu'au début de 1988.

Les privatisations

La période 1985-89 a vu se continuer les pertes d'emplois dans des secteurs importants de l'économie, comme les chantiers maritimes, l'industrie des produits chimiques et l'industrie de la transformation alimentaire. Le secteur de la construction domiciliaire connaît depuis 1988 un ralentissement important de ses activités. À cela s'ajoute, depuis le début de 1989, les premières pertes d'emplois dues au libre-échange, que le premier ministre a endossé avec enthousiasme et sans obtenir des fonds d'Ottawa pour l'ajustement industriel nécessaire, dans des secteurs comme le textile, la transformation alimentaire et la métallurgie.

Le gouvernement québécois a lui-même contribué à l'affaiblissement de l'économie par les différentes privatisations qui ont entraîné des pertes d'emplois et

des réductions de services, tout en privant l'État de certains instruments de développement. Pensons à la liquidation de Québécoir au profit de Canadian Airlines; à la vente de la SOQUEM, une société

d'État très rentable, à des amis du régime; à la fermeture de la raffinerie de sucre du Québec pour donner le marché au cartel des multinationales du sucre; à la vente de Donahue à un «joint venture» québé-

cois-britannique; de la cession du Manoir Richelieu au prix du droit à l'emploi de 300 travailleuses et travailleurs. ●

La politique linguistique

Québec, maître d'oeuvre à l'oeuvre

-Le MQF

Intervenant le 7 septembre dans la campagne électorale, le Mouvement Québec Français a interpellé les deux principales formations politiques québécoises, réclamant que le Québec, maître d'oeuvre de la francisation, se mette résolument à l'oeuvre pour faire «un pays où l'on puisse penser, vivre et travailler en français.»

Formé en janvier 1971, le MQF regroupe les grandes organisations syndicales, les principales organisations nationales, les artistes et les écrivains; dix organismes qui interviennent régulièrement, ensemble, à la défense du français.

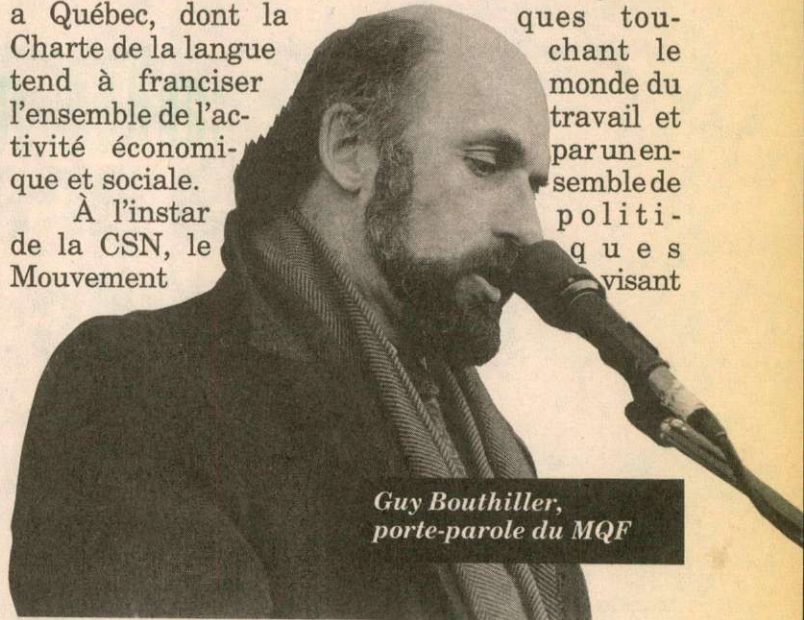
«On aura beau engager tous les efforts, on aura beau tourner et retourner l'affaire sous tous ses angles, on en revient toujours à ceci: il y a, sur notre territoire, deux États, deux volontés, deux sources d'énergie politique qui se font concurrence sur le plan de la langue», soutenait le MQF dans son manifeste livré par le porte-parole Guy Bouthillier.

Il y a Ottawa, qui s'ingère dans un champ

de compétence québécois avec sa loi C-72, qui prône la bilinguisation. Il y a Québec, dont la Charte de la langue tend à franciser l'ensemble de l'activité économique et sociale.

À l'instar de la CSN, le Mouvement

obligatoirement par un renforcement des politiques linguistiques touchant le monde du travail et par un ensemble de politiques visant



Guy Bouthillier, porte-parole du MQF

Québec Français désigne le travail et de l'immigration comme les plaques tournantes de notre avenir linguistique. «Dans l'affaire du libre-échange, rien n'est venu, d'Ottawa ou de Québec, renforcer notre langue», souligne le MQF à juste titre.

Travail et immigration: les clés de la francisation

Dans le bilan du gouvernement Bourassa déposé au Conseil fédéral du 14 septembre, la CSN affirme que l'avenir du processus de francisation du Québec passe

à assurer l'intégration des immigrantes et immigrants à la communauté francophone.

«C'est une question de survie pour le Québec français», a affirmé le président de la centrale Gérard Larose, pour qui il s'agit d'une certitude sur laquelle il revient sans cesse.

C'est sous le signe de l'affrontement, de reculs imposés par la Cour suprême et consacrés par le gouvernement avec sa loi 178 sur l'affichage qu'ont été vécues les quatre années du régime Bourassa au plan linguistique. 

Sous le signe de la mobilisation aussi, précise la centrale. «*Chaque fois que cela fut nécessaire, la population a fait savoir son inquiétude et son mécontentement à l'endroit du gouvernement Bourassa. En décembre 1986, à Paul-Sauvé et dans les rues de Montréal pour contrer sa volonté de fondre les organismes créés par la loi 101 pour diminuer leur influence. En décembre 1988, à Paul-Sauvé encore, pour dénoncer le jugement de la Cour suprême et surtout, en mars dernier, dans la plus importante manifestation à caractère socio-politique de l'histoire du Québec.*»

Immigration

La volonté de franciser l'immigration est capitale pour l'avenir de la société francophone, estime la CSN. Mais cette volonté doit être connue, soutenue par des programmes massifs et traduite par des actions concrètes au niveau de l'école et du travail. «*Trop souvent, soulignait Gerald Larose, c'est à celles et à ceux qui choisissent de vivre ici qu'on fait porter le poids de nos hésitations et de notre incapacité d'établir les conditions nécessaires à une véritable intégration à la communauté francophone.*»

Travail

La langue du travail n'a pas encore atteint ni le statut ni la place qui devraient être la sienne dans une société normale.

«*Les comités de francisation, que nous tentons de maintenir actifs, ne reçoivent pas de l'État le soutien qui leur serait nécessaire pour atteindre les objectifs prévus par le législateur dans la loi 101*», soutient la centrale dans son bilan.

Le gouvernement libéral ne s'est pas distingué dans la sauvegarde des compétences du Québec en matière de langue. Forcé par les

pressions populaires à se prévaloir de la clause «nonobstant» à la suite du jugement de la Cour suprême, il laisse par contre le fédéral s'introduire dans des champs de compétence dont il était historiquement exclu.

Dans son bilan, la CSN évalue que le gouvernement libéral «*en est un qu'il faut avoir constamment à l'oeil, pour l'empêcher de s'engager sur une pente qui lui est naturelle, celle de la compromission, de l'abandon, qui pourrait nous conduire, si le nécessaire n'est pas fait, à la disparition.*»

Bourassa et la famille

Des promesses, des reculs et des bonus

La famille, ses droits et ses besoins, voilà bien un sujet qui se prête aisément aux envolées vibrantes et aux promesses ardentes. Aussi les candidats à l'élection y recourent-ils volontiers, lorsque les sujets leur font défaut... et le relèguent aux oubliettes sitôt élus. Au moment où l'équipe de Robert Bourassa sollicite un nouveau mandat, *Nouvelles CSN* a voulu dresser un bilan de ses réalisations en matière de politique familiale. Nous avons rencontré M. Michel Morel, secrétaire général de la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) et Mme Noëlla Huot, présidente provinciale des Cercles de Fermières du Québec.

- *S'il faut en juger par les tendances manifestées par le gouvernement Bourassa au cours de son dernier mandat, il est clair qu'il se dirige vers une politique nataliste plutôt qu'une politique familiale* commente Mme Huot, qui représente 870 cercles regroupant

60 000 membres. *Les groupes de femmes avaient pourtant prévenu le gouvernement qu'ils ne voulaient pas de mesures natalistes. Ce qui est grave, c'est que chaque initiative gouvernementale ayant des retombées sur la famille a eu pour effet d'augmen-*

ter la dépendance des membres de la famille les uns par rapport aux autres, alors qu'il faut justement en finir avec cette dépendance!

- *C'est un gouvernement qui a manqué totalement de vue globale sur les relations homme/femme et entre les membres de la famille,* enchaîne Michel Morel, dont l'organisation rejoint 100 000 familles regroupées au sein de 18 fédérations. *Au printemps 1986, le comité consultatif sur la politique familiale a déposé son rapport final contenant 136 recommandations en lien avec les juridictions de 13*

ministères. Les groupes de pression étaient d'accord avec l'essentiel de ces recommandations.



Mme Noëlla Huot, présidente provinciale des Cercles de Fermières du Québec.

Mais le gouvernement n'a, par la suite, montré aucune volonté politique de passer aux actes.

D'ailleurs, le plan d'action en cette matière, promis depuis deux ans et rendu public le 13 septembre dernier - au coeur de la campagne électorale -, réflétait, par son absence de contenu, cette volonté de ne rien faire.

Une politique: payer moins

Michel Morel: Dans tous les secteurs qui touchent la famille, le gouvernement a réduit son engagement, que l'on parle de désinstitutionnalisation, de services aux personnes handicapées, d'aide sociale, de prêts et bourses. À ce sujet justement, la réforme de l'aide sociale a été calquée sur le régime de prêts et bourses, pourtant reconnu insensé.

Noëlla Huot: Et ce régime de prêts et bourses pénalise non seulement nos jeunes, mais aussi les femmes qui veulent se recycler! Les actions gouvernementales ont accru la responsabilité des familles par rapport à leurs membres, et même celle des enfants par rapport à leurs parents, chose que nous avons dénoncée lors de la réforme de l'aide sociale.

Michel Morel: Voilà une promesse que le gouvernement a tenue: la parité de l'aide sociale. Mais ce sont les parents qui la paient... Il faut rappeler à ce sujet la véritable perle du ministre Dutil, lorsqu'il a déclaré que la réforme de l'aide sociale faisait partie de la politique familiale!

Une prime aux enfants

- Une des mesures que le gouvernement a voulu nous passer com-

me faisant partie de la politique familiale est le bonus pour le troisième enfant, reprend Mme Huot. Ça nous a fait bondir, tellement ça ressemblait à une prime au rendement dans une manufacture de chaussures!

- Ce qui est troublant, c'est que cette allocation à la naissance a coïncidé avec la réforme de l'aide sociale, et que les montants récupérés ici et versés là étaient équivalents, renchérit Michel Morel. Autre rendez-vous manqué: les services de garde. Il y a 600 000 enfants à garder, et seulement 60 000 places; et des places chères! De plus, dans sa politique de garde, le gouvernement a choisi de mettre la priorité sur la garde en milieu de travail, alors qu'un sondage avait démontré que 70% des gens n'étaient pas d'accord. Enfin, dans son document - extrêmement décousu, soit dit en passant - il n'est ques-

tion que de la mère, et non du parent. Quand va-t-on cesser de tout mettre sur le dos des femmes?

- Il faut développer différents types de garde. Il faut penser aux familles qui vivent à la campagne. C'est très frustrant de payer pour des services publics de garde et de ne rien recevoir en retour.

Le revirement du gouvernement à propos de l'accès au régime des rentes pour la travailleuse au foyer a constitué pour nous un autre motif de mécontentement: c'était là une promesse électorale de 1985 entretenue pendant toutes les années du mandat... jusqu'au 24 août dernier, alors que Mme Gagnon-Tremblay a déclaré que c'était irréaliste!

Un prix de consolation

Nouvelles CSN a voulu savoir si le gouvernement Bourassa n'aurait pas, tout de mê-

me, posé un geste digne de mention: «La Loi 146 s u r le pa-



M. Michel Morel, secrétaire général du COFAQ

trimoine familial était une initiative que nous attendions depuis 1983; bien sûr, elle requiert des améliorations, mais c'est un premier pas vers un peu plus d'équité à l'intérieur du couple», répond Noëlla Huot.

«On peut se réjouir de la publication du rapport du comité consultatif sur la politique familiale, et de celle de l'énoncé de politique familiale, répond pour sa part Michel Morel; même si ce dernier a été réduit au minimum, c'est au moins une reconnaissance du rôle de la famille. Quant au Conseil de la famille, on n'en parle pas: les pouvoirs qu'il détient sont dérisoires par rapport à ceux des autres conseils.»

Nos deux invités sont d'accord: il faut aux familles québécoises plus que des promesses, des reculs et des bonus.

Un regroupement est né

L'an dernier à pareille date, la CSN appelait les personnes et organismes préoccupés par les droits des femmes et les droits parentaux à se regrouper pour réclamer des congés de maternité payés accessibles à toutes les Québécoises. Le regroupement, né il y a quelques semaines, a annoncé son existence par une conférence de presse au cours de laquelle, fort du nombre (15) et de la diversité des organismes qu'il regroupe, il a rendu publique une plate-forme de revendications qui doivent être satisfaites «pour permettre aux femmes et aux hommes qui souhaitent avoir des enfants de le faire en conservant des conditions de vie décentes». La Confédération des organismes familiaux du Québec et les Cercles de Fermières du Québec, respectivement représentés ici par M. Michel Morel et Mme Noëlla Huot, sont au nombre des multiples groupes familiaux, syndicaux et de femmes qui ont répondu à l'appel de la CSN.



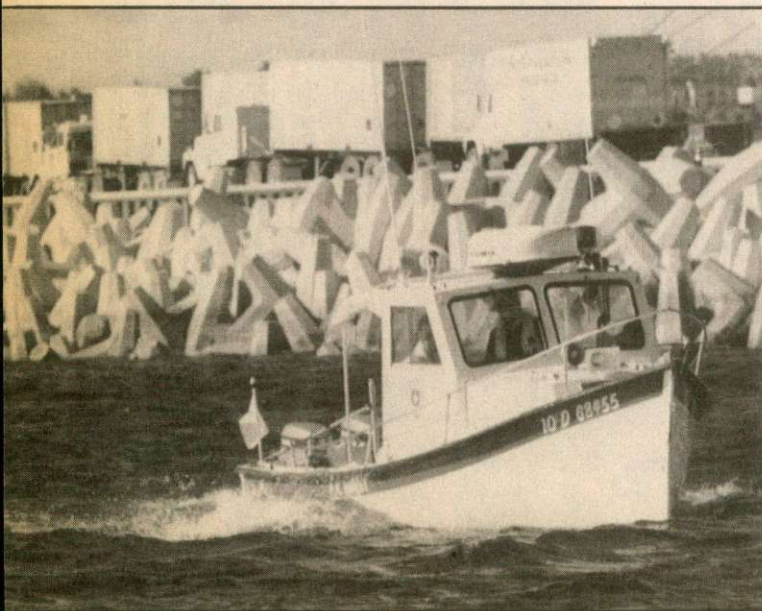
Un écran de fumée

Tous les partis politiques québécois, y compris le Parti libéral, ont la prétention d'avoir fait le «virage vert». Dans le cas du parti gouvernemental, ce «virage» ne constitue autre chose qu'un écran de fumée pour cacher son manque d'action sur le dossier de l'environnement, alors que la sensibilité populaire sur cette question s'est accrue considérablement.

Manifestement, le gouvernement n'a fait que jouer à l'improviste, réagissant aux catastrophes écologiques qui se multiplient. Ce n'est que récemment que les médias ont dévoilé qu'en 1988 le gouvernement Bourassa a refusé un plan présenté par l'ancien ministre de l'environnement Lincoln pour

accroître la surveillance des sites toxiques et des sources de pollution et pour mieux appliquer les règlements environnementaux et ainsi éviter les catastrophes comme celles de St-Basile. Le plan Lincoln fut bloqué quelques semaines avant ce sinistre parce qu'on jugeait que l'environnement n'était pas une priorité budgétaire!

Le Québec n'a donc toujours pas de mécanisme pour faire appliquer la réglementation gouvernementale et, contrairement à des provinces comme l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique, ne possède pas d'organisme public de gestion des déchets. Le gouvernement Bourassa, fidèle à son idéologie de désengagement de l'État, préfère laisser ce champs d'activité à l'entreprise privée.



Les containers de BPC sur le quai de Baie-Comeau, le 24 août dernier, surveillés par les agents de la Sûreté du Québec.

À propos d'un mea culpa...

Les travailleuses et travailleurs du secteur public se rappellent du discours méprisant de plusieurs ministres du gouvernement péquiste à l'occasion des négociations de 82-83. Ce qu'ils savent moins, c'est qu'il aura fallu l'intervention du négociateur du gouvernement de l'époque, Lucien Bouchard, pour bloquer le projet de publicité payée suivant, préparé par un «spécialiste» en communications: un discours sur les négociations avec les employés du secteur public et leurs revendications salariales avec, comme visuel, des images montrant des gens sur le chômage et le bien-être social.

Le négociateur en chef du gouvernement péquiste, maintenant ministre du gouvernement Mulroney, a bloqué l'odieux message, mais il n'avait, semble-t-il, aucun contrôle sur les ministres du gouvernement Lévesque qui ont frappé à bras raccourcis sur les salariés de l'État: des privilégiés, des «gras durs», disaient-ils.

Les principaux porte-parole de cette «ligne dure» étaient le président du Conseil du Trésor Yves Bérubé, les ministres Jacques Parizeau (actuel leader du Parti québécois), Yves

Duhaime, Guy Chevrette, sans oublier le premier ministre d'alors, René Lévesque.

Monsieur Parizeau, grand chef devenu, et les élections aidant, y est allé d'un mea culpa, mea maxima culpa.

Mais s'il a fait acte de contrition, il n'en a pas pour autant obtenu l'absolution et il n'a pas promis de ne pas recommencer... si jamais l'occasion se représentait. Peu de temps après, d'ailleurs, avant même Bourassa, Johnson et compagnie, il a levé l'étendard contre celles et ceux qui osent se battre contre le «décret du 4 pour cent» concocté par les libéraux et accepté par la FTQ.

Qu'est-ce qu'en pensent, six ans plus tard, les travailleuses et les travailleurs du secteur public qui ont vécu les décrets du gouvernement Lévesque? Nous en avons rencontré quelques-uns à l'occasion des rassemblements des quatre fédérations du secteur public qui se tenaient à Montréal le 10 septembre.



**Nelson Côté,
technicien en
travaux pratiques,
école secondaire
Amqui**

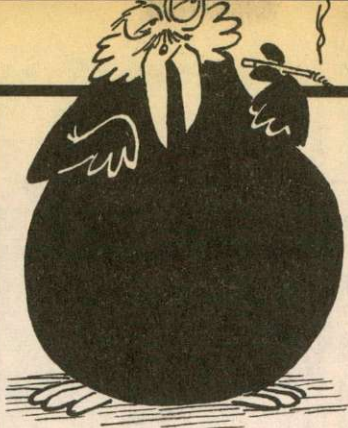
«J'ai été coupé de 10% pendant trois mois. En plus, j'ai perdu un échelon, un 1,000\$ qui se répercute encore aujourd'hui. Le monde qui a été coupé n'a pas oublié.

«Chez nous, le taux de chômage est élevé et il y a peu d'industries. Il y en a qui disaient que nous étions trop payés. Mais il faut se rappeler que la publicité véhiculée par le gouvernement dans les médias montrait toujours les «salaires maximum», qui sont ceux d'une minorité, mais jamais les «salaires minimum», qui sont ceux de la majorité.

«Les excuses de Parizeau? En période d'élections, ils font n'importe quoi. Les gens sont encore en maudit de ce qui s'est passé en '82».



**Louise Guérard,
agente de relations
humaines,
CSS Québec**



«En plus de la coupure, les décrets de '82 ont ajouté deux heures et demie à notre semaine de travail. Le gouvernement associait ainsi le geste (la coupure) à la parole (la campagne de dénigrement).

«Il a ainsi continué à véhiculer des préjugés à notre endroit. Quand tu parles de la négociation, les décrets de '82 réapparaissent. Nous, on s'en rappelle car ce fut traumatisant».



**Lyne Boyer,
enseignante,
CEGEP Limoilou**

«Moi, j'ai eu la grosse coupure, celle de 20%. Mais le pire, je pense que ça été la campagne de mépris.

«Il devait se servir de l'argent des coupures pour aider les chômeurs et les démuni-e-s. Du discours! «Le mea culpa de Parizeau? Disons qu'il est un peu en campagne électorale. D'ailleurs, dès le lendemain, il s'en prenait aux infirmières. Malgré son mea culpa, il a gardé la même attitude envers ceux et celles qui se battent pour améliorer les services publics».



**Michèle Lévesque,
éducatrice,
hôpital
L-H. Lafontaine,
Montréal**

«Les aveux de Parizeau, c'est de la récupération politique. Ça n'a aucune influence sur moi. En '82, ils ont dénigré les salarié-es du secteur public. Ils nous ont sali et ils nous ont coupé.

«Le mépris, ça reste toujours. Les coupures de salaires, ça fait mal, mais le mépris, ça laisse des séquelles».



**Carol Lebel,
psychologue,
C.H. Jean-Talon,
Montréal**

«Les coupures et la campagne de dénigrement, ça allait ensemble. En plus de la coupure de 20%, j'ai perdu une année d'expérience. Depuis, on a pratiquement rien eu, sauf quelques petits forfaitaires. Aujourd'hui, mon pouvoir d'achat est moindre qu'en '82. Parizeau n'est pas très crédible. Il prétend s'excuser, mais il s'empresse d'appuyer le gou-

vernement libéral (sur la question de la grève). Après tout, le PQ, lorsqu'il a pris le pouvoir, devait ouvrir l'accès à la syndicalisation ... Qu'a-t-il vraiment fait sur le sujet?

«En '82, les professionnel-les étaient prêts à faire un bout ... si les coupures avaient aidé les plus démuni-e-s. Mais la richesse collective (l'argent des coupures) n'a jamais été redistribuée aux démuni-e-s. Par contre, les médecins, eux, n'ont pas été pénalisés!»



**Angèle Soulières,
préposée aux
bénéficiaires,
hôpital
St-Ferdinand-
d'Halifax**

«Moi, je n'ai pas été coupée, j'ai été gelée. Dans le temps, mon salaire était d'environ 18 000\$ par année.

«Les excuses de Parizeau en rapport avec la campagne de dénigrement? Ce n'est pas parce qu'il s'excuse que je lui pardonne. Il a profité de nous autres».

Iles-de-la-Madeleine Fin de la grève aux Mines Seleine!

Les 140 syndiqués (CSN) des Mines Seleine, à Grosse-Ile, aux Iles-de-la-Madeleine, sont retournés au travail à la mi-septembre, après plus de cinq mois de grève. Ils se sont prononcés à scrutin secret, le 7 septembre, dans une proportion de 71% en faveur d'une entente de principe intervenue entre leur comité de négociations et leur employeur, la Société canadienne de sel («Canadian Salt»), une filiale de la société américaine Morton Thiokol.

Le nouveau contrat de travail des membres de la Fédération de la métallurgie de la CSN (FM-CSN) comprend des gains à la plupart des articles de convention où ils étaient en demande, dont un certain rattrapage salarial avec les syndiqués d'autres mines du Québec et la création d'un fonds de pension.

2,95 \$ l'heure

Le contrat d'une durée de quatre ans, du 1er juillet 1988 au 1er juillet 1992, prévoit des hausses de salaires totalisant 2,95 \$ l'heure, un montant rétroactif pouvant varier entre 600\$

et 700 \$ et une hausse de la prime pour l'équipe de soir de 10 cents l'heure. Le salaire horaire moyen passera donc, d'ici juillet 1992, de 12,18 \$ à 15,13 \$.

Création d'un fonds de pension

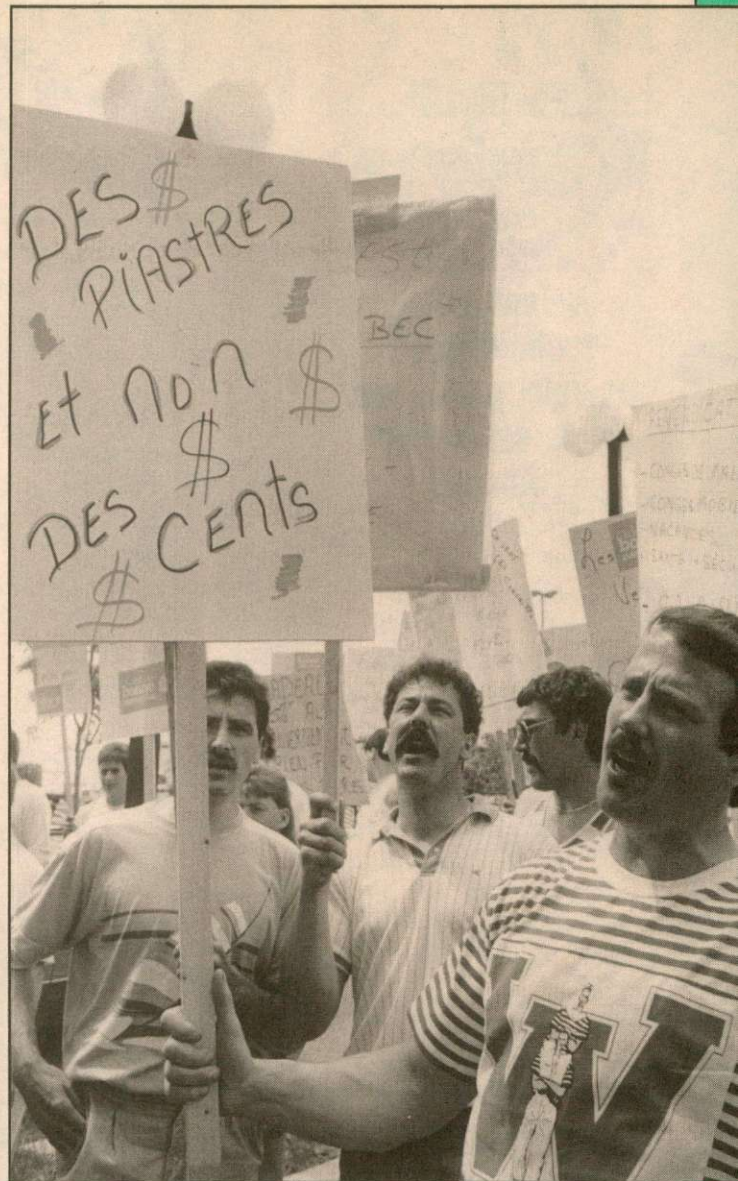
La nouvelle convention permettra aux travailleurs de se bâtir un fonds de pension, inexistant jusque là. Ainsi, l'employeur s'engage à verser, à compter de décembre 1990, 750 \$ à chacun des travailleurs pour qu'il puisse s'inscrire à un REER. Par la suite, la compagnie allouera 2% du salaire, par année.

Autres avantages

Autre nouveauté, les syndiqués ont maintenant droit à deux journées de congés de maladie, monnayables au premier juillet de chaque année. Les employés améliorent aussi leur régime de vacances. Enfin, les syndiqués ont eu l'assurance de travailler au moins dix semaines cette année.

Privatisation

Le gouvernement du Québec a procédé à la privatisation des Mines Seleine, des mines de sel, à la fin du mois de mars 1988 en les vendant au coût de 35 millions \$ à la Société canadienne de sel. En septembre 1988, les travailleurs des mines de sel ont quitté majoritairement les rangs des «United Steelworkers of America» pour rejoindre ceux de la Fédération de la métallurgie de la CSN.



Les 7 et 8 juin derniers, 92 travailleurs des Mines Seleine, accompagnés de leur conjointe, sont venus à Montréal pour porter leurs revendications à la Société canadienne de sel.

Le gouvernement du Québec est le principal client des Mines Seleine, dont le sel sert principalement au déglacage des routes de la province en hiver.

La Société canadienne de sel met aussi en marché les produits «Sel Windsor». Le siège social de la société minière Morton Thiokol est situé à Chicago.

Lavo: les positions se durcissent!

Les positions se durcissent chez Lavo, à Montréal, où les quelque 100 travailleuses et travailleurs sont en lock-out depuis le 27 août. Après avoir rejeté les dernières offres de leur employeur à 58%, le 10 septembre, les syndiqué-e-s ont

adopté une autre proposition, à 80% celle-là, à l'effet de ne pas reprendre le travail tant qu'une entente ne sera pas intervenue entre leur comité de négociations et les représentants de l'employeur.

Revendications

Les syndiqué-e-s revendiquent des augmentations de salaires et des améliorations à leur régime de vacances, et plus particulièrement en ce qui a trait

aux vacances des employé-e-s les plus jeunes.

Rattrapage salarial

Pour une convention collective d'une durée de deux ans, les syndiqué-e-s réclament des augmentations salariales aux alentours de 18,1% afin de couvrir la perte de pouvoir d'achat encourue ces dernières années.

Au moment de mettre sous presse, un écart d'environ 6% séparait les deux

parties. Lorsque les hostilités ont éclaté, les employé-e-s touchaient, en moyenne, 10,60 \$ l'heure.

À la fin du mois de janvier dernier, les employé-e-s de Lavo se sont prononcés à 85% en faveur d'une désaffiliation des Teamsters et pour une adhésion à la Fédération de la métallurgie (CSN). La compagnie de la rue Chambly fabrique les eaux de javel Lavo, La Parisienne et plusieurs autres marques maison.

4 millions de \$ de plus par année pour les garderies

Les représentant-e-s des syndicats de 145 garderies, dont les 2 000 membres sont affiliés à la Fédération des affaires sociales de la CSN, et les porte-parole de l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE) ont conclu cet été une entente de principe qui aura des retombées non seulement pour les membres de la Fédération, mais également pour ceux des autres organisations syndicales, ainsi que pour les travailleuses et les travailleurs non-syndiqués.

L'entente

L'accord, intervenu après 18 mois de pourparlers, prévoit que les syndiqués, et l'ensemble du personnel du réseau québécois des garderies, 10 000 personnes au total, auront à leur disposition des subventions de plus de 4 millions de \$ par année pour la formation professionnelle, la mise en place d'un congé de maternité et la création d'un régime provincial d'assurance collective.

Les salaires

La première vice-

présidente de la CSN, Monique Simard, a reconnu, lors d'une conférence de presse, que l'entente constituait une bonne nouvelle, mais qu'il y a encore place à l'amélioration, au chapitre des salaires notamment. Précisons que ceux-ci ne faisaient pas l'objet des négociations. Le salaire horaire moyen des travailleuses et des travailleurs de garderies est de 8, 60 \$.

Rappelons qu'au lendemain de la dernière ronde de négociations dans le secteur public, en 1986, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, et le président de la CSN, Gérald Larose, avaient alors identifié les trois points qui ont ensuite été au centre des négociations depuis des mois.

La formation

Pour faciliter la formation, le gouvernement s'est engagé à octroyer des subventions supplémentaires aux garderies par l'entremise de l'OSGE.

En plus de la nouvelle subvention à la formation prévue dans la «Politique des services de garde à l'enfance», soit une moyenne de 1 500 \$ par année/par garderie, le gouvernement a en effet annoncé qu'il ajoute un million de dollars, répartis sur trois ans, pour les garderies où la subvention initiale ne suffirait pas à se conformer aux exi-



En conférence de presse plus tôt cet été, Catherine Loumède, présidente de la FAS-CSN, Monique Simard, vice-présidente de la CSN et Diane Breton, responsable des négociations pour le secteur des garderies ont donné les grandes lignes de l'entente.

gences professionnelles de l'Office des services de garde à l'enfance. Spécifions également que de ce million, une somme de 242 000 \$ sera réservée aux garderies où on retrouve des syndicats affiliés à la FAS-CSN. L'argent permettra aux travailleuses et aux travailleurs de garderie de se libérer de leur travail avec solde pour suivre des cours. L'accord prévoit également le remboursement des frais d'inscription et de scolarité, de même que les frais de transport, lorsque la distance excède 50 kilomètres.

Congés de maternité

Autre nouveauté: à partir du premier janvier 1990, les employées des garderies pourront bénéficier d'un

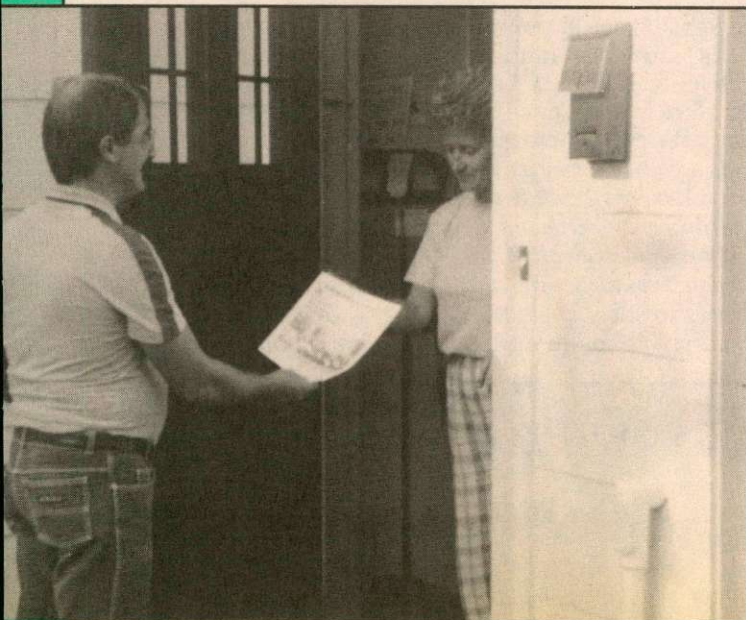
congé de maternité semblable à celui existant dans l'ensemble du secteur public.

On allouera des prestations supplémentaires d'assurance-chômage pour qu'une travailleuse puisse toucher, durant 20 semaines, 93% de son salaire brut. Ce congé coûtera environ un million de dollars par année au gouvernement.

Les assurances

L'accord prévoit également la création d'un régime provincial d'assurance collective pour les salariés des garderies.

La part du gouvernement sera de plus de 2,5 millions \$ par année. Ce régime entrera aussi en vigueur en janvier 1990.



Porte à porte à Thetford-Mines

Porte à porte à Thetford-Mines

En grève depuis le 29 mai dernier, les 105 employé-e-s de bureau et les technicien-ne-s de la Société en commandite Lab Chrysotile, à Thetford-Mines, ont profité du mois d'août pour sensibiliser la population à leur cause en distribuant, de porte à porte, un journal syndical.

Piquetage

Les syndiqués ont donc dressé des lignes de piquetage pour protéger leurs emplois, obtenir le rattrapage salarial, négocier une clause d'indexation au coût de la vie, améliorer leur régime d'assurance collective, participer à l'administration de leur fonds de pension et obtenir des meilleures conditions de travail.

Interrompues depuis le 29 mai, les négociations ont repris, en présence du conciliateur, trois mois plus tard, le 28 août.

Règlements dans le secteur avicole

Les 743 syndiqué-e-s (CSN) des abattoirs de volaille de Berthierville et de St-Jean-Baptiste-de-Rouville, ainsi que ceux de l'usine de transformation de Ste-Rosalie, se sont prononcés à scrutin secret, dans de fortes proportions (un peu plus de 80%, en moyenne), en faveur des offres déposées, à la fin du mois d'août, par leur employeur,

la Coopérative fédérée du Québec (CFQ).

1,85\$ l'heure pour trois ans

Le nouveau contrat de travail d'une durée de trois ans comprend des hausses de salaires totalisant 1,85 \$ l'heure, ou une augmentation d'un peu plus de 5% par année. L'entente prévoit aussi un montant rétroactif de 45 cents l'heure travaillée entre le premier mars dernier et la ratification des accords. De plus, avec la nouvelle convention, la prime pour les salariés des équipes de soir et de nuit passera de 35 cents à 40 cents l'heure à compter de la

troisième année du contrat. Ont également été améliorés, le régime d'assurance collective et plusieurs clauses normatives, dont celles sur les changements technologiques, le congé de maternité, le congé sans solde, les horaires de travail, les périodes de repos, le régime de vacances et la santé-sécurité.

Salaires et rétroactivité

D'ici la fin de la convention collective, le 28 février 1992, le salaire horaire des travailleuses et des travailleurs de la production passera donc de 12,30 \$ à 14,15 \$, alors que celui des employés de l'entretien passera de 12,80 \$ à 14,65 \$ l'heure. La moyenne de la rétroactivité touchée est de \$400.

Dans le cas de l'introduction de nouvelles technologies, les salariés disposeront de 35 jours d'adaptation (20 jours dans l'ancienne convention). Durant cette période, l'employeur doit donner une formation nécessaire afin de permettre aux travailleuses et travailleurs d'apprendre leur nouveau travail. Dans l'hypothèse où un changement technologique se traduirait par l'abolition d'un poste, l'employé peut exercer son droit de déplacement, dans le respect de l'ancienneté.

Congé de maternité

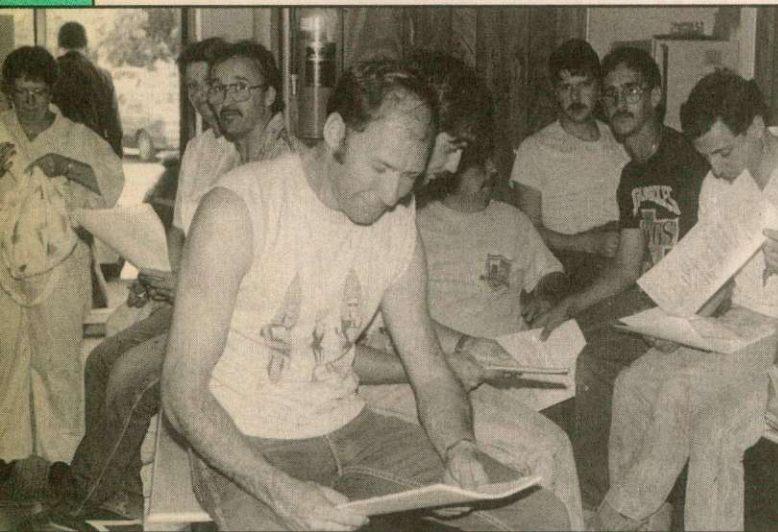
Les salariées enceintes pourront s'absenter de leur travail et revenir sur leur poste entre le 45e et le 365e jour suivant l'accouchement, plutôt qu'entre le 45e et le 180e jour, comme le prévoyait l'ancienne convention. Après cette absence, la salariée réintégrera ses fonctions avec pleine ancienneté et tous ses droits.

Les votes

À Berthierville, les travailleuses et les travailleurs de l'abattoir ont voté, dans une proportion de 88%, en faveur de l'entente. La veille, ceux de l'abattoir de St-Jean-Baptiste-de-Rouville avaient voté pour à 82%. Enfin, c'est à 72% que les syndiquées de l'usine de transformation de Ste-Rosalie ont donné leur aval au nouveau contrat.

La CFQ

Avec 3 000 employé-e-s répartis dans neuf villes de la province et des revenus de près de 1,27 milliard \$ au 31 octobre 1988, la Coopérative fédérée du Québec se classait, en 1989, au septième rang parmi les 20 plus importantes entreprises du secteur agro-alimentaire, selon le journal *Les Affaires*, dans son cahier spécial sur les 500 plus importantes entreprises au Québec.



Les 743 syndiqué-e-s des syndicats de Berthierville, St-Jean-Baptiste-de-Rouville et de Ste-Rosalie ont consulté attentivement leur projet de convention avant de se prononcer en faveur des dernières offres patronales déposées.

Montréal Manifestation contre la pauvreté

La Table de concertation contre la réforme de l'aide sociale, avec les organisa-

tions de chômeurs et chômeuses, organisent pour samedi le 23 septembre, à Montréal, une manifestation contre l'appauvrissement de la population.

Lieu de rassemblement: 2515 rue Delisle (métro Lionel-Groulx), 14 heures. Pour renseignements: 271-4800 ou 597-1431.

Cette manifestation vise

à sensibiliser la population à la pauvreté grandissante au Québec et au Canada, malgré la croissance économique des dernières années. «Les gouvernements, au lieu de lutter contre les effets néfastes du système économique, les favorisent en adoptant des politiques et des mesures qui seront davantage la vis aux plus mal pris, expliquent les or-

ganisations initiatrices de l'événement. Après la réforme de l'aide sociale, ce sont maintenant les coupures dans l'assurance-chômage et la taxe sur les produits et services, pour ne mentionner que les mesures les plus récentes.

«C'est pour s'opposer à ces reculs et réclamer plus de justice sociale que se tiendra la manifestation».



SECTIONS VARIABLES

VALEUR DES UNITÉS

	Il y a un an	Au 31-7-89	Rendement annuel
SECTION DIVERSIFIÉE	10,404 \$	12,165 \$	16,93%
SECTION OBLIGATIONS	10,148 \$	11,736 \$	15,65%
SECTION MARCHÉ MONÉTAIRE	10,365 \$	11,374 \$	9,73%
SECTION ACTIONS	11,236 \$	13,741 \$	22,29%

Construction

Manifestation contre la réforme de l'assurance-chômage

Environ 800 travailleurs de la construction de la région de l'Est du Québec, membres de la CSN-Construction, de la FTQ-Construction et du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), ont manifesté à La Malbaie, le 9 septembre dernier, devant le bureau de comté du député, le premier ministre Brian Mulroney, contre la réforme envisagée du programme de l'assurance-chômage.

Invité à prendre la parole, le secrétaire général de la CSN, Michel Gauthier, a demandé au premier ministre de retirer son projet de réforme en raison des conséquences très graves qu'il aurait pour tous les travailleurs et travailleuses et particulièrement ceux de la construction qui oeuvrent dans une industrie au prise avec un chômage persistant.

«Si la réforme avait été en vigueur en 1988, plus de 20 000 travailleurs, qui ont bénéficié



Michel Gauthier

du programme de l'assurance-chômage, en auraient été exclus, a déclaré Michel Gauthier. Dans l'éventualité où le projet de réforme est adopté, c'est 152 millions \$, provenant du seul secteur de la construction, qui échapperont au Québec.

Le secrétaire général a également souligné que ce projet de réforme est une



Près de 800 travailleurs ont manifesté à La Malbaie.

conséquence directe du traité de libre-échange, le gouvernement canadien voulant ajuster ses programmes sociaux avec ceux des États-Unis.

Si le projet de réforme du programme de l'assurance-chômage est adopté, les travailleuses et les travailleurs devront travailler plus de semaines pour être admis-

sibles et recevront durant une période plus courte les prestations du régime.

Première

Il s'agissait de la première manifestation en dix ans, à laquelle participaient les travailleurs membres des trois associations syndicales représentatives dans l'industrie de la construction.

Bonne humeur ...et négos!

Quelque 400 personnes provenant de la plupart des régions du Québec ont convergé vers Saint-Bernard-de-Lacolle, dans le Sud-ouest du Québec, le samedi 19 août, pour participer à des activités de plein air et à une Fête de solidarité organisées pour et par les travailleurs de la construction.

Cette journée, marquée au coin de la bonne humeur et de nombreuses compétitions sportives pour toutes et tous (jeux de fer, soccer, volley-ball, etc...), a été le véritable coup d'envoi de la rentrée pour les militants de ce secteur, pour



Les militants de la CSN-Construction, et les membres de leur famille, ont profité de cette journée de plein air.

lesquels la prochaine année se déroulera sous le signe de la négociation. Pour le secrétaire général de la CSN, Michel Gauthier, «cette fête est certainement un événement à reprendre l'an prochain parce que ce genre d'activités permet de tisser des liens entre les familles des travailleurs, ce que, malheureusement, nous n'avons pas l'occasion de faire souvent».

Les négociations

Pour sa part, le coordonnateur de la CSN-Construction, Jean-Noël Bilodeau, a affirmé que «la sécurité du revenu, la sécurité d'emploi (ancienneté) la poursuite de l'abaissement de l'âge de la retraite et la réduction du temps de travail sont des revendications qui seront au coeur des prochaines négociations dans l'industrie de la construction, qui ont débuté le 29 août». Il a aussi indiqué qu'une entente est intervenue entre la coalition CSN-FTQ et le Conseil provincial des métiers de la construction (Inter) pour poursuivre, dans un regroupement à trois, cette fois, les négociations dans l'industrie de la construction. Ainsi, cette nouvelle coalition représente maintenant 90% des 110 000 travailleurs de ce secteur.

Rappelons que la coalition CSN-FTQ avait permis, à la fin du mois d'avril dernier, la ratification d'une entente avec l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) à l'effet de prolonger le décret d'une année (jusqu'au 30 avril 1990), d'abaisser l'âge de la retraite à 58 ans sans pénalité à compter du premier janvier 1990, d'octroyer une hausse moyenne de 5% sur les salaires, de hausser également de 5% les frais de déplacement et d'hébergement, d'améliorer la clause de santé-sécurité et, enfin, de créer une commission pour établir les modalités d'un système de stabilisation du revenu et de l'emploi.

Chapais et Chibougamau Une caisse pop et une mine à la CSN!

Le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la mine Meston (FM-CSN) a déposé, au mois d'août, une requête en accréditation au ministère du Travail pour représenter les 150 mineurs des «Ressources du Lac Meston», à Chibougamau, dans le Moyen-nord québécois.

Le dépôt de la requête met un terme aux campagnes de recrutement menées respectivement par la CSN et les Métallos (FTQ) auprès des travailleurs de cette nouvelle mine d'or, située à une cinquantaine de kilomètres de Chibougamau.

La mine Meston exploite un filon d'or à très haute teneur et est appelée à devenir la plus importante de la région avec l'addition de nouveaux puits, ont fait savoir des représentants syndicaux de la région.

La CSN, qui a des employés en poste à Chapais, représente déjà les 250 mineurs de la division Opémiska de la compagnie Minnova, à Chapais, une filiale des Mines Noranda.

Des militants des conseils centraux du Nord-ouest québécois et du Saguenay-Lac-St-Jean, deux régions voisines, ont travaillé main dans la main avec les militants CSN de Chapais-Chibougamau pour organiser cette mine.

Le président de la Fédération de la métallurgie, Benoît Capistran, a adressé un message aux travailleurs pour les assurer «que la Fédération de la métallurgie sera avec eux pour améliorer leurs conditions dans la mine». Il a aussi rappelé que

la CSN et la fédération ont permis aux travailleurs de la mine Minnova d'entreprendre des démarches pour faire reconnaître comme maladies professionnelles celles contractées à la suite de la manipulation d'outils vibrants. Le «syndrome de Raynaud», mieux connu sous le nom de «la maladie des doigts blancs», est une de ces maladies du travail.

Étude médicale

Une étude médicale pilotée par le Service de génie industriel de la CSN et effectuée entre mars et juin 1988 auprès de 61 travailleurs de la mine Minnova a en effet démontré l'étendue des effets néfastes des outils vibrants pour la santé, l'importance d'adopter des mesures préventives efficaces et l'urgence, pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), d'indemniser 40 travailleurs de la compagnie Minnova, tous victimes de maladies vibratoires.



La mine Meston à Chibougamau

La Caisse populaire

Par ailleurs, c'est par un vote unanime que les 12 employés de la Caisse populaire de Chibougamau ont décidé, le 20 juin dernier, de quitter les rangs des Métallos et de s'affilier à la CSN.

Les employés ont adhéré à la CSN pour sa présence régionale et pour la qualité de ses services.

Le français au travail ça s'impose!

La campagne «Le français au travail ça s'impose», il n'est pas permis d'en douter, demeure une action prioritaire pour la CSN.

Un peu las d'entendre débattre de la question de la langue, certains se disent parfois, et ils n'ont pas tout à fait tort, qu'il est temps de passer à autre chose. Ce serait effectivement souhaitable, car il y a tant et tant de choses à réaliser dans d'autres domaines; mais il faut reconnaître que la question de la langue au Québec est loin d'être réglée et qu'il reste encore beaucoup à faire. En ce qui concerne la francisation des milieux de travail, entre autres.

Là comme ailleurs, on ne peut parler en termes d'acquis très significatifs, par rapport aux objectifs que s'était fixés le législateur en adoptant la Charte de la langue française en 1977.

Après déjà un peu plus d'une décennie de francisation des milieux de travail, le moment est peut-être venu de faire le point et de s'interroger sur le chemin parcouru. S'il est vrai que la francisation des entreprises est un processus irréversible, les récentes statistiques nous confirment que le processus est fort lent puisqu'à ce jour, seulement 50% de la grande entreprise québécoise est francisée. De plus, plusieurs d'entre elles n'assurent pas le suivi de la démarche de francisation.

S'il a fallu quatorze ans pour en arriver là, en faudra-t-il autant pour franciser l'autre moitié? Il est à espérer que non. Et, en ce sens, la CSN entend bien poursuivre le

travail déjà amorcé, travail qui vise à faire du français la langue normale et habituelle de toutes les travailleuses et travailleurs du Québec.

Programmation 1989-90

Au cours de l'automne, et plus tard en 1990, les activités dans le dossier de la francisation ne manqueront pas. En effet, plusieurs sessions de formation, tant pour les militants, les salariés que les élus, ont été inscrites à l'agenda du service de formation.

Ces sessions, pour la plupart, auront lieu au Centre Fernand-Jolicoeur de Lanoraie. Certaines sessions porteront sur la démarche de francisation comme telle, d'autres sur les communications orales et écrites. Le calendrier de ces sessions sera communiqué ultérieurement dans *Nouvelles CSN*. Si vous désirez des renseignements additionnels, composez le numéro de téléphone suivant: 598-2168. Le conseiller au dossier, Louis Blackburn, se fera un plaisir de vous renseigner.

Le travail, c'est la santé

Ne rien faire, pensent certains loustics, c'est la conserver. **L'emploi** désigne toute activité professionnelle rémunérée et le **travail**, l'exercice effectif de cette activité. La **fonction** et non la **position** est l'emploi pour lequel on définit les tâches à accomplir.

Un **métier** est une activité pour laquelle une personne a été formée et dont elle tire ses moyens d'existence. Le terme **profession** a le sens général et neutre de métier (ex. «Inscrivez vos nom, prénom, âge et profession»), mais désigne aussi plus précisément un métier qui a un certain prestige par son caractère intellectuel ou artistique, par la position de ceux qui l'exercent et qui peuvent être groupés en corporation ou ordre professionnel. Dans chacun de ces cas, il est incorrect d'utiliser le terme **occupation**.

Louis Blackburn

Entente à l'aluminerie Reynolds de Baie-Comeau!

Les travailleurs de l'aluminerie Reynolds de Baie-Comeau, sur la Côte nord, se sont prononcés dans une proportion de 74% en faveur de l'entente de principe intervenue entre leur comité de négociations et les porteparole de la compagnie. Les syndiqués ont atteint en tout ou en partie leurs objectifs de négociations et principalement aux chapitres de l'ancienneté des remplaçants de vacances, de l'assurance groupe, du fonds de pension, de la formation, de la santé-sécurité et de la limitation de la sous-traitance.

Le monétaire

Pour une convention collective d'une durée de trois ans, les 1 500 membres de la Fédération de la métallurgie bénéficieront de plusieurs avantages salariaux. Ils toucheront des augmentations de salaires totalisant 3% en plus de conserver leur formule d'indexation des salaires selon l'Indice des prix à la consommation (IPC). Ils ont aussi eu droit à un montant forfaitaire pouvant at-

teindre 400\$. Rappelons que les travailleurs de la compagnie Reynolds touchent, en moyenne, 18\$ l'heure, soit 1\$ l'heure de plus que les autres syndiqués du secteur aluminium.

Assurance-groupe

La contribution de l'employeur au régime d'assurance-groupe doublera d'ici la fin du contrat et passera de treize cents à vingt-six cents l'heure travaillée. Les syndiqués ont aussi enregistré des gains au chapitre du régime de retraite qui passe de 20\$ à 26\$ par mois par année de service pour le passé. Pour le futur, l'employeur versera 30\$ par mois par année de service. Ceux qui ont pris leur retraite depuis le premier mars 1989 ont aussi droit à ces avantages. L'entente prévoit aussi une foule d'autres primes et avantages divers (par métier, de nuit, reprise du temps supplémentaire en vacances, etc).

Ancienneté pour les remplaçants de vacances

Les syndiqués ont aussi réalisé des gains sur plusieurs de leurs demandes normatives. Ainsi, le nouveau contrat établit une liste de rappel selon l'ancienneté pour les salariés de relève, ou les remplaçants de va-

ante a vu le nombre d'emplois dans les mines passer de 4 500 à 1 500.

Réaction de «la métallurgie»

À la suite de l'annonce de l'EPA, le président de la Fédération de la métallurgie CSN, Benoît Capistran, a demandé au ministre québécois délégué aux Mines et aux Affaires autochtones, M. Raymond Savoie, ainsi qu'au ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Jake Epp, de voir à la mise sur pied d'une table de concertation rassemblant les différents intervenants dans le dossier de l'amiante.

Au moment de mettre sous presse, Benoît Capistran attendait une réponse



Réunis en assemblée générale, les travailleurs de l'aluminerie Reynolds ont voté à 74% en faveur de l'entente de principe.

cances, un groupe d'environ 110 travailleurs qui, jusqu'ici, n'avaient aucune forme contractuelle d'ancienneté. De plus, ils bénéficieront désormais de tous les avantages inhérents au fonds de pension et au régime de vacances.

Limiter la sous-traitance

Les deux parties se sont également entendues pour mettre sur pied un comité paritaire visant à rapatrier à l'aluminerie plusieurs contrats de fabrication ou de réparation de machines ou d'outils accordés jusqu'ici à des sous-traitants.

Le syndicat estime que la compagnie Reynolds a alloué pour 15 millions \$ par an en sous-contrats. Récupérer tout cet ouvrage pour-

rait créer 125 emplois réguliers.

Fonds de pension

La compagnie et le syndicat sont également d'accord pour créer un comité paritaire qui va administrer le fonds de pension. Jusqu'ici, seul l'employeur avait un droit de regard sur les sommes du fonds de pension. On note également des améliorations aux chapitres de la formation et de la santé-sécurité.

Rappelons que le syndicat avait été l'objet, en décembre dernier, d'un maraudage infructueux de la part des Métallos affiliés à la FTQ. C'est très majoritairement que ces travailleurs avaient décidé de demeurer à la CSN.

Amiante La population de Thetford-Mines est inquiète!

La décision prise en juillet dernier par l'Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency/EPA) d'éliminer progressivement du territoire américain tous les usages de l'amiante d'ici sept ans a, on s'en doute, semé l'inquiétude parmi la population de Thetford-Mines.

Depuis 1978, la population de la région de l'ami-

du bureau du ministre Savoie pour savoir si, dans un avenir rapproché, la Fédération siègera ou non à l'Institut de l'amiante, lequel est un lieu d'intervention où l'organisation syndicale pourra faire connaître sa position dans le but de sauver l'industrie et les emplois directs et indirects qui s'y rattachent.

Utilisation contrôlée

Benoît Capistran rappelle qu'il se dégage un consensus international suivant lequel l'utilisation contrôlée de l'amiante est possible et sécuritaire pour les travailleurs et les consommateurs.

La décision de l'agence américaine a aussi été dénoncée par plusieurs intervenants socio-économiques,

dont les ministres Savoie et Epp. Alors que le gouvernement du Québec voudrait contester devant les tribunaux américains la décision de l'EPA, celui d'Ottawa s'est engagé « à prôner l'utilisation contrôlée de l'amiante ».

On trouve de l'amiante dans les feutres de recouvrement dans les tuyauteries, les toits, les planchers, les amiantes-ciments, les freins de voiture, les transmissions, les joints d'étanchéité, les mécanismes à friction et plusieurs autres produits.

La Fédération de la métallurgie représente quelque 700 travailleurs des mines d'amiante de la région de Thetford-Mines.

Les «travailleurs à col d'acier»

par Clément Trudel*

Une étude récente du Bureau international du travail - *La sécurité dans l'utilisation des robots industriels* - souligne que les robots ne sont pas inoffensifs et qu'il faut veiller à ce qu'ils ne mettent pas en danger la vie et la santé des êtres humains. Les accidents surviennent souvent lorsque des personnes non autorisées ont accès à ces robots. Autre constatation: la défaillance qui se produit dans le système de contrôle du robot peut provenir d'erreurs dans le logiciel. Il s'agit, dans un nouveau jargon, d'avoir à l'oeil ces «travailleurs à col d'acier», de se rappeler que leur effectif double tous les 2 ans et qu'en l'an 2000, on pourrait bien en recenser 10 millions dans le monde.

Pour l'instant, c'est le Japon qui devance de beaucoup les États-Unis avec 141 000 robots contre 29 000 aux USA (40%

dans l'industrie automobile). Le robot, c'est connu, peut travailler 24 heures sur 24, il ne fait pas grève, ne se replie pas sur la cafétéria pour une pause-café, n'est pas affecté par le bruit ni par les vapeurs incommodantes ou toxiques... et coûte en moyenne quatre fois moins qu'un humain (6\$ l'heure, au lieu des 23\$, en moyenne, du salarié d'usine). On a donc recours au robot pour la peinture au pistolet, pour la coulée du métal en fusion, ou encore, au Japon, des robots deviennent «inspecteurs» et «réparateurs» des centrales nucléaires.

L'étude compare les lois et règlements qui existent dans sept pays avancés: RFA, RDA, USA, France, Japon, URSS et Royaume-Uni. Rappelons qu'au Canada, qui abrite le 6e plus grand laboratoire sur l'intelligence artificielle, ouvert le 1er septembre à

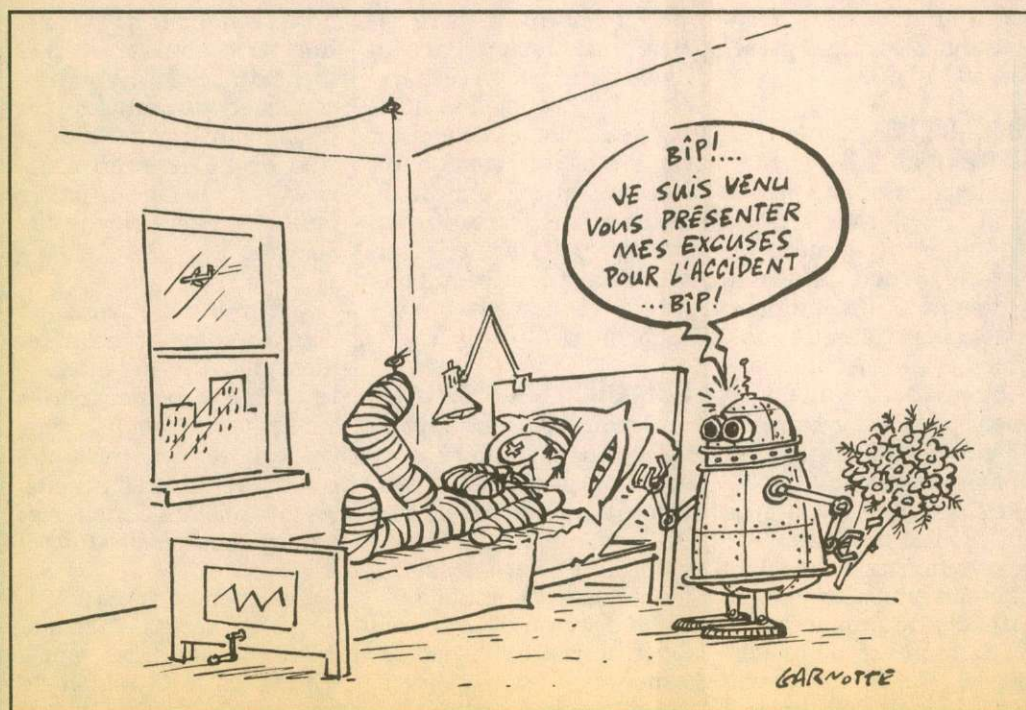
McGill, la progression des robots industriels est phénoménale: de 300 seulement en 1982, ils sont passés, en 1988, à pas moins de 2 300!

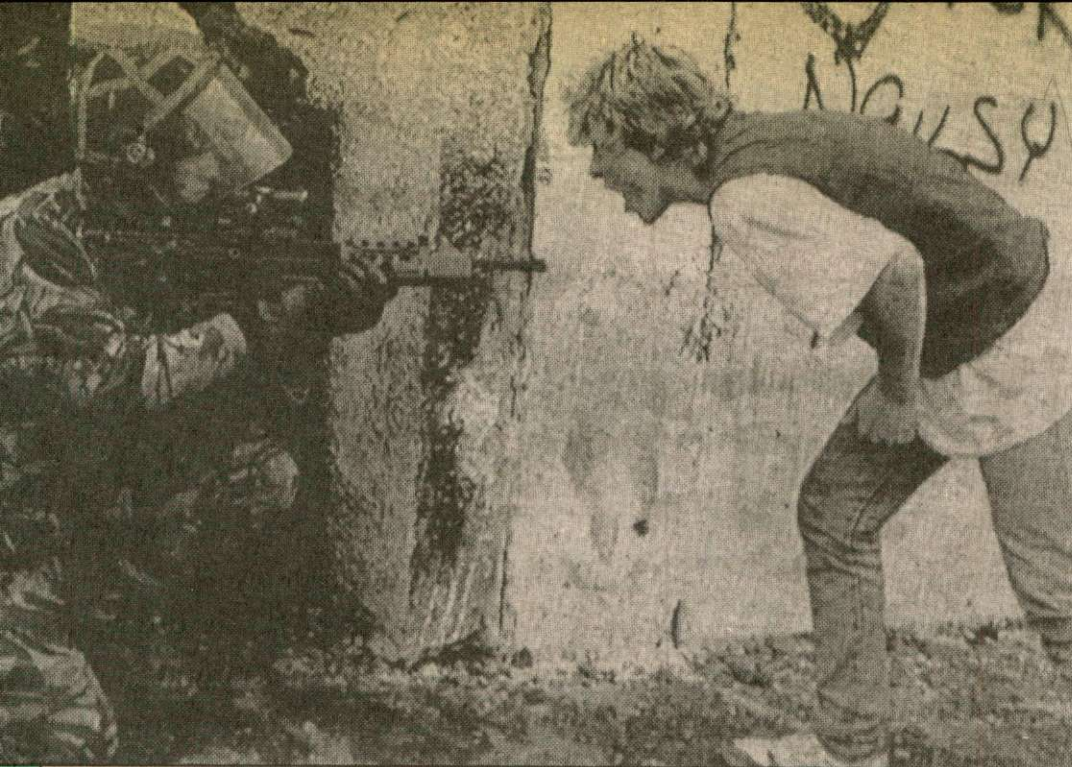
Le progrès est patent, en principe, puisque des travailleurs sont libérés de «tâches dangereuses, insalubres, désagréables et monotones». Mais comment éviter qu'un démarrage «spontané» d'un robot ne vienne mettre en péril l'équipe qui l'entoure, comme il fut établi dans au moins six cas de décès au Japon, quatre autres morts étant dues à une «erreur opérationnelle» de la victime? La Suède, par exemple, rapporte (de 1979 à 1983) 36 accidents avec blessures imputables à des robots. Les causes de ces blessures peuvent être multiples: rejet de produits acérés; incendie dans le système hydraulique, etc. L'étude du B.I.T. demande que «des efforts particuliers soient

entrepris pour faire mieux connaître» ces hasards et rappelle que l'on devrait s'en tenir aux principes et pratiques élémentaires de sécurité. L'élimination des risques passe aussi par une coopération suivie entre patronat et syndicats. Les robots, on n'en doute plus, sont un «plus», comme le constatait dès 1982 le Conseil économique et social (France). L'étude, intitulée *L'avenir de la robotique*, évaluait à plus de quatre millions le nombre des Français touchés par l'introduction de ces robots dans l'industrie. On aurait tort, apparemment, de croire que les emplois diminuent nécessairement en fonction du nombre de robots: la firme Fiat a abaissé sa liste de paye de 128 000 à 83 000 salariés mais il semble que 5% seulement de ces pertes d'emplois soient dues aux robots.

À ces nouveaux risques, il faut opposer de nouveaux moyens. Ce n'est que depuis 1987 que Statistique Canada calcule la part de dépenses des employeurs pour «robots et machines informatisées», soit 1,1 milliard \$, comparative-ment à 7,8 milliards \$ d'équipement «conventionnel». Saura-t-on faire en sorte que de tels investissements, qui évitent certains risques aux travailleurs, n'en créent pas de nouveaux?

*Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*.





Manifestant irlandais donnant son opinion à un soldat britannique, en juillet dernier, à Londonderry.

IRLANDE DU NORD ET PORTO-RICO

Vingt ans ... l'éternité!

Le 14 août, 2 000 partisans de l'indépendance de l'Irlande ont défilé à Londonderry pour commémorer vingt ans de résistance à l'envahisseur britannique. Aux quelque 10 400 soldats qui occupent toujours le pays, il faut ajouter 13 000 policiers spéciaux et 6 000 hommes des milices protestantes d'extrême-droite. Le conflit a déjà fait 2 000 morts et 30 000 blessés et il en coûterait l'équivalent de deux millions \$ par jour à l'ex-empire britannique pour assurer la sécurité de son capital. Absurdité énorme quand on sait que dans certaines régions, le chômage frappe jusqu'à 70% des catholiques. Mais les nationalistes irlandais, dont le noyau dur est évalué entre 400 et 800 personnes, continuent le combat.

De l'autre côté de l'Atlantique, jamais n'avait-on vu depuis vingt ans à

San Juan de Porto-Rico une telle manifestation pour l'indépendance de l'île. Le 17 juin en effet, 75 000 indépendantistes manifestaient bruyamment aux abords d'un édifice gouvernemental où un comité du Sénat des États-Unis, sans gêne, étudiait un projet de référendum prévu pour 1991 et qui redonnerait sa souveraineté à cette région des Caraïbes. Juan Manuel Delgado, nationaliste très en vue, devait commenter le rassemblement: «L'indépendance est un droit, non un privilège accordé par le Congrès américain». La manifestation de juin devait avoir des suites à New York même; le 12 août, 3 000 personnes manifestaient devant les Nations-Unies pour que l'indépendance de Porto-Rico ne dépende pas d'un référendum.

URSS

La surprise de l'été

«On a cessé d'avoir peur» pouvait-on lire dans la livraison de juillet de la *Komsomolskaia*

Pravda. Comment en douter en effet face à cette grève déclenchée par 180 000 mineurs de l'industrie charbonnière dans une quinzaine de villes du pays? Le mouvement amorcé le 10 juillet en Sibérie devait s'étendre à l'ensemble du pays, un précédent depuis 1917. Les luttes ouvrières cessaient d'être des thèmes de l'ère révolutionnaire pour devenir enfin un mode d'évolution sociale. Ce pays, pourtant, ne cesse d'étonner; derrière les revendications classiques (augmentations salariales, conditions de travail, sécurité), des demandes qu'on croit sorties d'un autre âge: que chaque mineur reçoive 800 grammes de savon par mois, la norme de 400 grammes remontant à ... 1923! Et des objectifs qui révèlent une conscience de classe sans équivalent dans le monde comme le fait que les collectifs des travailleurs puissent déterminer la forme de propriété des moyens de production: étatique, coopérative, dans le cadre du socialisme. L'accord signé après quinze jours de grève entre la

R E S

commission gouvernementale et le comité régional de grève devait satisfaire les revendications.

ONTARIO

Une loi au féminin

La nouvelle, cet été, a fait la «une» du *New York Times*. Il y avait de quoi puisque l'Ontario venait d'effectuer une percée législative majeure au chapitre de l'égalité salariale entre hommes et femmes. Le «*Ontario Pay Equity Act*», qui entrera en vigueur en janvier 1990, touchera 1,7 millions de femmes des secteurs public et privé. À partir d'un système de pointage assez complexe, l'on pourra comparer des emplois jusqu'alors monopolisés par chacun des sexes et établir des normes salariales communes. Selon Claudia Wayne, directrice d'un comité pour l'égalité salariale à Washington, la loi ontarienne est la plus progressiste au monde.

EGYPTE

La vengeance du pharaon

Le 2 août, la police prenait d'assaut le complexe sidérurgique de Tibbine où s'étaient retranchés 2 000 ouvriers. Résultat: un mort, quarante blessés et 500 arrestations. Le conflit avait éclaté suite à la réduction d'une prime d'encouragement. Le droit de grève n'est pas prévu dans la législation égyptienne du travail, calquée sur celle des pays de l'Est.

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Quand libéraux et péquistes jouent pour la Coupe!

Début septembre, selon Bernard Descôteaux dans *Le Devoir*, les libéraux pouvaient de moins en moins cacher leur agacement face aux journalistes. Et pourquoi donc?

Parce que, dans leurs comptes rendus, «l'actualité allait en priorité fournir le thème du jour, le «thème suggéré» par le parti ne venant qu'en deuxième lieu». En clair, ce que les libéraux n'aimaient pas, c'est que les journalistes faisaient de l'information.

Il faut cependant noter que le tout n'allait pourtant pas très loin. Le nez collé sur la vitre, les journalistes ne faisaient que puiser dans le quotidien. Ils n'alimentaient pas le débat en lançant de nouveaux dossiers sur la place publique.

Sport et politique

La couverture de cette campagne électorale, début septembre, ressem-

blait bien plus à une couverture sportive qu'à celle qui serait normale dans le domaine politique.

Pourtant, une différence fondamentale entre le sport et la politique, c'est que, contrairement au sport, le public doit intervenir dans le domaine politique. Il ne faut surtout pas laisser l'initiative des thèmes débattus et la manière de le faire aux seuls partis en présence.

Déjà, la loi électorale est ainsi faite (faite par les politiciens) qu'elle ressemble sous certains aspects aux règlements de la Ligue nationale de hockey. À la seule différence qu'elle est mieux suivie. Ainsi, l'interdiction pour les groupes de pression de faire de la publicité qui empêche les mécontents de fausser la mise en marché des politiciens. La réglementation tâtilonne du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC, a le même effet.

Tout concourt à faire de la campagne électorale un spectacle et tout au mieux avons-nous droit à la Ligue d'improvisation quand l'actualité

dérange les scénarios.

Je veux bien qu'on contrôle les dépenses électorales; je ne suis plus d'accord quand on tue les débats. D'autant plus quand le parti au pouvoir, disposant des fonds de l'État, achète les électeurs à coups de subventions aussi sûrement que M. Duplessis le faisait avec des frigidaire et des bouts de route en asphalte.

Des idées, des analyses

Mais le pire, du moins au moment où j'écris, c'est le point de vue des éditorialistes (exception faite des trop rares Raymond Giroux du *Soleil*) qui ne se manifestent que pour commenter les foutus sondages ou reprocher à l'opposition de trop insister sur les défauts de la cuirasse. Bien installés devant leurs téléviseurs, ils analysent la partie, dissèquent la stratégie et évitent comme la peste d'avoir des idées..

Et quelles analyses! Ainsi des BPC. C'est probablement vrai que bien isolés dans des «containers», ils sont sans danger. Le problème n'est pas là. Ce qui est en cause

c'est l'attitude du gouvernement qui consiste à se débarrasser du problème en l'expédiant le plus loin possible et en se jouant de la population.

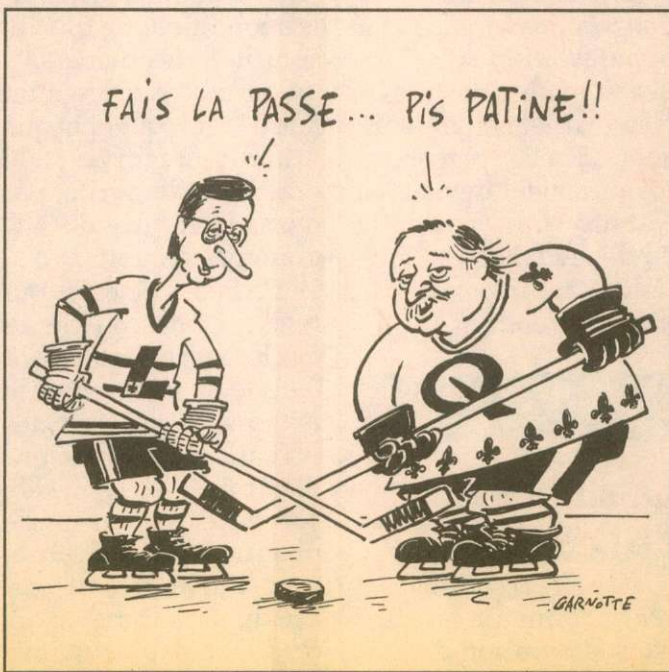
Ce qui est en cause, dans cette histoire, c'est la manière de gouverner. Voilà bien ce sur quoi on s'est bien gardé d'épiloguer dans les loges journalistiques. C'est pourtant au coeur du débat en démocratie.

La saga des BPC, c'est un exemple. Le plomb de St-Jean-sur-Richelieu également, où le gouvernement aurait agi avec «célérité» après une fuite alors que le dossier traînait depuis un an. Même un Gilles Lesage, habituellement plus perspicace, a marché dans les explications confuses, sans doute volontairement confuses, du premier ministre. (Le maire de St-Jean avait lui-même demandé au ministre responsable d'intervenir le 30 août 1988).

Un devoir

Mais le plus bel exemple de ce mépris de la démocratie, c'est la stratégie même du gouvernement qui croyait se faire plébisciter sans avoir à s'expliquer.

Complices, sciemment ou par débilité, les éditorialistes et autres chroniqueurs se contentaient de répéter que la campagne s'annonçait terne. Comme si les journalistes étaient des témoins impuissants et non pas la mémoire du temps présent. Comme s'ils n'avaient pas la liberté, que dire, le devoir, d'être à l'écoute du monde, de faire des bilans, de rappeler des faits, d'effectuer un suivi des dossiers que les ministres sortant, y compris les démissionnaires, préfèrent oublier.



AU
CENTRE
D'ACCUEIL:

PIS MÈMÉ?...
VOUS NE VOUS SENTEZ
PAS TROP ABANDONNÉE
PAR CES GRÉVISTES
ASSOIFFÉS D'ARGENT?

PAS PLUS
QUE PAR VOUS AUTRES
... QUI N'ÉTIEZ PAS
VENUS ME VOIR
DEPUIS DEUX ANS!



Favreau, Louis, *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours — Ruptures et continuités*, Éditions du Fleuve (514-744-8094), Centre de formation populaire (514-842-2548), \$16.

Le mouvement populaire et communautaire à l'aube des années 90 est suffisamment riche pour pouvoir disposer d'une histoire. Il a en outre suffisamment d'étoffe pour avoir alimenté des démarches d'action politique, et aujourd'hui suffisamment d'assurance, du moins dans certaines de ses composantes, pour s'investir directement dans la construction d'une économie communautaire.

Il y a mieux: ce mouvement ne travaille pas uniquement au niveau

des micro-rapports de forces (dans un quartier urbain ou dans une petite localité), mais il s'inscrit aussi dans une trajectoire plus large socialement, dans des rapports face à l'État, notamment celui du Québec.

Ce livre est d'abord fondé sur l'investigation minutieuse du mouvement populaire et communautaire, en particulier sur l'itinéraire d'un certain nombre de personnes ou groupes de la région de Montréal. Le tout mis en perspective au plan historique (liens entre générations de personnes et de groupes) et au plan géo-politique (liens entre groupes, champs d'intervention et lieux spécifiques d'émergence).

Il est aussi fondé sur l'expérience personnelle de l'auteur, à titre de militant de ce mouve-

Le narcissisme conquérant

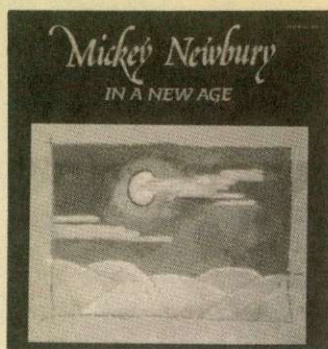
ment pendant 20 ans, expérience qui a débuté avec l'animation sociale et les premiers comités de citoyens (dans Hochelaga-Maisonneuve, Pointe Saint-Charles et Saint-Henri).

Ce livre cherche donc à rendre compte de la réalité par une enquête sur le terrain. Il cherche aussi à communiquer une réflexion acquise au fil de débats les plus divers survenus pendant ces 20 ans de militance, débats qui n'ont pas réussi, nous dit Louis Favreau, à épuiser tous ces hommes et ces femmes de la génération des plus de 35 ans, génération qui courrait après le changement du monde.

Cette génération avait le narcissisme conquérant, dit-il encore: socialisme, libération nationale, laïcité. L'avenir était devant elle et tous participaient, au moins par son imaginaire social et politique, à toutes les luttes dans le monde (celle des Noirs et

des Chicanos aux États-Unis, celle de Che Guevara en Bolivie, celle des Vietnamiens, puis celle des Chiliens de l'Unité populaire, du Nicaragua sandiniste...). Aujourd'hui, cette génération ne court plus comme dans le temps, certains ont abandonné en chemin, mais elle marche toujours dans la même direction, même si elle a changé de vision. Ce qui l'anime aujourd'hui: la défense des droits sociaux, la création de nouveaux services communautaires et plus largement, la création d'espaces de liberté dans une société qu'on voudrait radicalement démocratique.

Rappelons que Louis Favreau est également l'auteur de *Les travailleurs face au Pouvoir* (1972), *Les syndicats et la question du parti des travailleurs* (1978), *Le projet socialiste* (1979), et *Le projet de société de la CSN* (1984).



Mickey Newbury

Pressé en 1972, l'album du concert du Festival pop de Big Sur, en Californie, m'avait alors révélé un chanteur et guitariste que je ne connaissais pas jusque là: Mickey Newbury. Sur des accords de guitare très simples et country, Newbury m'avait conquis parce qu'il rendait, avec beaucoup d'émotions, une histoire d'amour d'une immense tristesse: «San Francisco's Mabel Joy».

Il s'agit de l'histoire d'un jeune campagnard de la Georgie âgé de 15 ans qui,

par une soirée frisque de Los Angeles, se rend dans le «red light», où il rencontre une prostituée au nom évocateur: «The San Francisco's Mabel Joy». Après avoir fait sa connaissance, l'adolescent s'est épris d'un amour sans limite pour cette enfant de la balle, qui est née et a grandi dans les rues de la ville des anges. À compter de ce moment, elle ne quittera plus jamais ses rêves. Aussi, il retourne auprès d'elle. Il la trouve alors en compagnie d'un autre homme. Il la quitte, l'âme en détresse. La vie voudra ensuite qu'il séjourne dans un pénitencier fédéral. Il sort de prison à l'âge de 21 ans et revient à L.A. dans l'espoir d'y retrouver sa «Mabel Joy». Mais, une fois sur place, on l'informe qu'elle a quitté L.A. quatre ans plus tôt..., partie à la recherche d'un jeune campagnard originaire de la Georgie...

Cette chanson, qui l'a suivi durant toute sa carrière, a contribué à faire de Mickey Newbury une légende dans le milieu de la

musique folk. Une légende malheureusement très peu connue au Québec.

A Legend In A New Age

Ce chanteur et guitariste s'est manifesté à nouveau en 1988 alors qu'il a enregistré un album très justement intitulé «A Legend In A New Age».

Il s'agit d'un enregistrement dominé par la belle voix pleine de chaleur de Mickey Newbury. Celui-ci a réussi ensuite à créer une ambiance à la fois intimiste et réaliste en utilisant d'une façon appropriée, non abusive, une guitare branchée à un ordinateur. Ainsi, en plus de la mélodie principale, cette guitare/ordinateur recrée tous les bruits, les instruments et les sons nécessaires au réalisme des pièces: les clochettes, les instruments à cordes, les orages, la pluie, le sifflement du train, les vagues, le vent, etc...

«A Legend In A New Age» offre des ballades et des complaintes personnelles, populistes et simples qui nous entretiennent des

amours, des aventures et des épreuves de Newbury. Et parmi ces chansons, l'artiste a eu la brillante idée de refaire, 20 ans plus tard, avec des nouveaux arrangements cette fois, sa pièce «classique»: «San Francisco's Mabel Joy».

«A Legend In A New Age», disponible sur étiquette Airbone, est, à mon avis, tout à fait recommandable parce que homogène et paisible.

A propos de Big Sur...

En plus de Mickey Newbury, l'album du concert de Big Sur comprend aussi des chansons interprétées par des artistes plus connus: Joan Baez, Blood, Sweat and Tears, Kris Kristofferson et Taj Mahal. D'après Lee Montgomery, un travailleur de la compagnie Fer et Titane, à Tracy, également un grand connaisseur en musique, cet album serait difficile à trouver de nos jours. Avis aux intéressés.

«Buckwheat Zydeco»

Aux amateurs de musique cajun, de danse et de «party», je propose, sans aucune hésitation, le disque «On A Night Like This» de «Buckwheat Zydeco» et le Ils Sont Partis Band.

«On A Night Like This» réunit tous les ingrédients qui font de la musique «zydeco» une musique populaire dans le sud-ouest de la Louisiane. Il faut écrire, tout d'abord, que Stanley «Buckwheat» Dural manie l'accordéon dans la grande tradition de son «professeur», le défunt Clifton Chénier, avec qui il a joué à la fin des années 70. Il faut ensuite ajouter que la musique de «Buckwheat» et du Ils Sont Partis Band intègre diverses influences musicales: le blues, le folklore français, la musique tex/mex, le rock, le rhythm and blues et le soul. La combinaison du tout donne une musique dodue, enlevante et puissante.

En plus de la très dynamique «On A Night Like This» qui, soit dit en passant, a été composée par Bob Dylan, vous pour-

rez entendre des «classiques» comme «Ma 'Tit Fille» et «Marie Marie», ainsi qu'un vieux «hit» de musique soul, «Time is Tight».

Avertissement

Enchanté par «On A Night Like This», j'ai acheté un autre microsillon de «Buckwheat Zydeco»: «Taking It Home». Je vous déconseille fortement cet album, tout simplement parce qu'il n'a pas la fraîcheur du premier. «Buckwheat» enregistre sur étiquette Island.


À surveiller

Sur la scène musicale du Québec, il faudra surveiller, dans les prochains mois, les spectacles d'un duo montréalais, Hodads, du groupe rock québécois Patriotes de Johnny Gravel, ex-guitariste d'Offenbach, et un groupe également issu de la métropole, Paradox, qui vient d'enregistrer son premier album sur étiquette MCA. À surveiller également, le groupe Heart Rouge et Plume Latraverse. Nous y reviendrons dans les prochaines chroniques.

Michel Crête.



Les gants blancs du beau monde



Les événements récents, pour difficiles qu'ils soient, sont quand même l'occasion de constater à quel point il se trouve dans certains milieux d'impudents hypocrites, tartuffes impénitents «*qui mettent leurs vertus en mettant leurs gants blancs.*»

Le monde politique, le monde médiatique, le temps d'une larme fugitive, d'une image furtive, se sont découverts, l'espace d'un instant, une soudaine compassion pour ces vieilles dames, vieillards abandonnés depuis des lustres, malades chroniques et impotents. Cela servait leurs intérêts de montrer et de plaindre, ces jours-ci, ces personnes parmi les plus démunies de notre société.

Il ne s'en sera pas trouvé beaucoup pour n'être pas ému de ces situations, pénibles comme il est difficile d'imaginer pire.

Mais un autre résultat aura été atteint, qui viendra les hanter quand ils croiront avoir la paix, comme l'oeil de la conscience venait hanter Caïn. Plus personne n'ignorera désormais ce qui fait le dramatique quotidien des milliers de femmes et d'hommes qui, à la minute, à l'heure, à la journée, à la semaine, au mois et à l'année, leur vie entière, lavent, soignent, nourrissent et réconfortent ces êtres fragiles. Ce qui les raccroche encore à un filet d'humanité, alors qu'ils sont souvent abandonnés par leurs propres enfants, ce sont ces travailleuses et ces travailleurs contre lesquels rien n'a été épargné ces derniers temps.

Ces vieillards dans les centres d'accueil, ces patients dans les hôpitaux psychiatriques, ces malades cordés dans les corridors des urgences demeureront pour notre société un reproche permanent.

Mais l'intolérable existait avant la grève. Mais l'intolérable demeurera après la grève. Même quand les coeurs médiatiques et politiques se seront refermés, en même temps que les livres de la négociation.

Pendant que M. Michel Clair, qui avait pourtant suffisamment saboté nos mécanismes sociaux avec sa Loi 37, promènera sur la misère un regard hagard; pendant que M. Jacques Nadeau, à qui échappent les odeurs fétides des sous-sols de la santé, administrera de son bureau la décroissance des effectifs; pendant que M. Robert Bourassa, à la recherche de sa conscience, pérorera sur la raison d'État; pendant que l'oeil de la caméra retrouvera sa vision normale, abandonnant là la vieille dame pour Mitsou et Serge Laprade, les travailleuses et les travailleurs, à nouveau blessés, à nouveau humiliés, laveront, soigneront, nourriront et réconforteront les vieillards et les malades.

Car, contrairement à M. Bourassa qui en appelait à leur conscience, c'est à l'année longue que la leur fonctionne!

Il y a vraiment trop de beau monde qui s'est mis des gants blancs, ces derniers jours, pour que cette société-là ne soit pas malade dans son âme.

Michel Rioux

QUÉBEC
4-5-6 OCTOBRE
1989

LA PRÉVENTION

SUR LA PRÉVENTION
EN SANTÉ-SÉCURITÉ
DANS LES SECTEURS
PRIORITAIRES

COLLOQUE



ANS APRÈS
L'ADOPTION
DE LA
LOI

